Image not found or type unknown

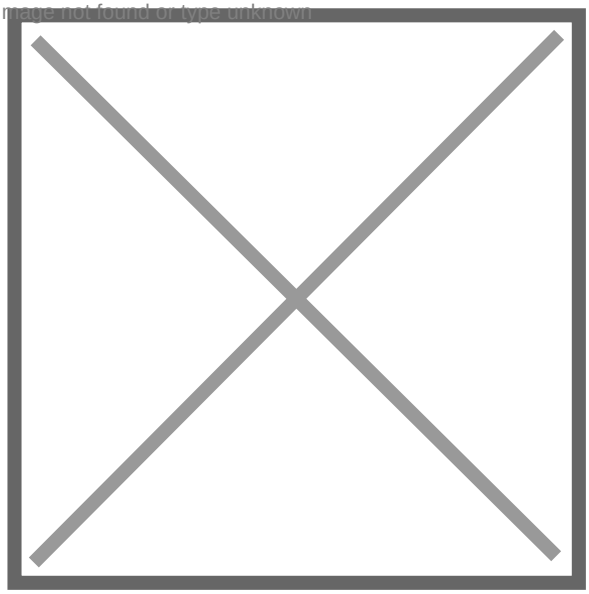

Assurance crédit habitation,conflit suite à maladie

Par **apy**, le **09/10/2009** à **17:37**

Bonjour,
lors de l'achat de ma maison il y a 12 ans,j'ai souscris deux contracts d'assurances pour mes deux crédits,l'année derniere en mars je suis tomber malade,et je nai pus m'occuper de ces contracts (du fais de la maladie)que en fin d'année,ci avec un contract (groupe GENERALIS)les choses se sont relativements bien passer(perte de plusieurs échéances)pour le second contract(mncap) je n'ai obtenue que le remboursement de trois échéances,le médecin conseil de l'assurance estimant mon invalidité à 30%le taux ouvrant droit à indimnisation étant comme par hasard à 33%
en juillet la cpam ma mis en invalidité n°2,l'assurance refuse de prendre en compte mon état de santé se retranchant sur le fait que le délais de six mois pour faire ma déclaration est dépasser le contract et forclos me proposant une contre expertise moyennant la somme de 445€
mes questions sonts
1:y à t'il dans les lois un texte qui prévoir l'incapacité temporaire à régler les affaires courantes du fait de la maladie
2:un médecin privé peut'il s'opposer au diagnostic du médecin de la cpam et du médecin du travail plus le spécialiste qui me suis depuis le début
mercis pour vos réponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés